SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 14 décembre 2022

Date de Convocation : le 9 décembre 2022
Date d'Affichage : le 14 décembre 2022
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 28. Soit un total de 72 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-deux le 14 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à distance lors d'une visioconférence par l'intermédiaire de l'application TEAMS, sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Didier DAINE, M. Xavier COSTIL, Mme Siham TOUAZI, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Sylvain DEMULDER (suppléant de M. Marc GIROUD).

Absents excusés :

M. Régis LITZELLMANN

Absents :

M. Rachid BOUHOUCH

M. Marc GIROUD (représenté par M. Sylvain DEMULDER)

M. Gilbert DÉRUS a été désigné **secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20221214-DCS-2022-12-201-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2022

1 - Objet : Désignation et installation des nouveaux représentants de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et de la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) au sein du Comité Syndical et de la Commission d'Appels d'Offres du SIARP

Rapporteur : Le Président
Rédacteur : N. VAUDELET

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L5211-1 et suivants,

Vu les statuts du SIARP adoptés par délibérations des 17 novembre et 15 décembre 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CACP en date du 8 septembre 2020 portant élection des délégués au SIARP,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCVC n°2020_07_033 du 21 juillet 2020 portant élection des délégués au SIARP,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIARP du 30 septembre 2020 portant à la fois sur l'installation des élus au sein du Comité et également sur l'élection des membres de la CAO,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CACP n°20221011 n°34-2 du 11 octobre 2022 portant élection d'un nouveau délégué au sein du SIARP,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCVC n°2022_11_46 du 10 novembre 2022 portant élection de nouveaux délégués au sein du SIARP.

Monsieur le Président rappelle les faits suivants :

Lors de sa séance du 11 octobre 2022, le Conseil Communautaire de la CACP désignait Madame Siham TOUAZI en qualité de titulaire pour la représentation de la CACP au sein du Comité Syndical du SIARP en lieu et place de Monsieur Hervé FLORCZAK.

Lors de sa séance du 10 novembre 2022, le Conseil Communautaire de la CCVC désignait les représentants suivants au sein du Comité Syndical du SIARP :

- Monsieur Michel BAJARD, représentant titulaire en lieu et place de Madame Nadine NINOT,
- Monsieur Jérôme OLIVIER, représentant titulaire en lieu et place de Madame Daisy DESLANDES,
- Monsieur Nicolas BELANGE, représentant titulaire en lieu et place de Monsieur Thierry LEROY,
- Monsieur Stéphane BALAN, représentant suppléant.

Monsieur le Président rappelle que Madame Daisy DESLANDES était membre du Bureau Syndical et de la CAO et qu'il convient de désigner un nouveau représentant de la CCVC au sein de ces instances.

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20221214-DCS-2022-12-201-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE comme nouveau représentant titulaire de la CACP :

- Madame Siham TOUAZI en lieu et place de Monsieur Hervé FLORCZACK.

DIT que les autres membres représentants la CACP demeurent inchangés et que la liste s'établit désormais ainsi :

Titulaires	Suppléants
Michel PICARD (Osny)	Éric NICOLLET (Cergy)
Joël VANDAMME (Puiseux-Pontoise)	Daisy YAICH (Cergy)
Didier DAINE (Boisemont)	Annie ALLOITTEAU (Maurecourt)
Rachid BOUHOUCH (Cergy)	Anne-Marie BESNOUIN (Osny)
Régis LITZELLMANN (Cergy)	Jean-Michel LEVESQUE (Osny)
Xavier COSTIL (Courdimanche)	Frédérick TOURNERET (Eragny-sur-Oise)
Siham TOUAZI (Jouy-le-Moutier)	Marie-Madeleine COLLOT (Eragny-sur-Oise)
Michèle BARATELLA (Maurecourt)	Olivier MEDROS (Osny)
Olivier FOURCHES (Eragny-sur-Oise)	Bernard ROZET (Saint-Ouen-l'Aumône)
Gilles LE CAM (Neuville-sur-Oise)	Sébastien GUERY (Pontoise)
Antoine ARTCHOUNIN (Cergy)	Lena MOAL DE BOURMONT (Pontoise)
Gilbert DÉRUS (Saint-Ouen-l'Aumône)	Raphaël LANTERI (Vauréal)
Emmanuel PEZET (Pontoise)	Éric LOBRY (Jouy-le-Moutier)
Laurent LAMBERT (Pontoise)	Christine CATARINO (Jouy-le-Moutier)
Xavier LANIO (Menucourt)	Pascal CRAFFK (Courdimanche)
Jean-Marie ROLLET (Vauréal)	Valérie ZWILLING (Jouy-le-Moutier)

DESIGNE comme nouveau représentant titulaire de la CCVC :

- Monsieur Michel BAJARD, représentant titulaire en lieu et place de Madame Nadine NINOT,
- Monsieur Jérôme OLIVIER, représentant titulaire en lieu et place de Madame Daisy DESLANDES,
- Monsieur Nicolas BELANGE, représentant titulaire en lieu et place de Monsieur Thierry LEROY.

DESIGNE comme nouveau représentant suppléant de la CCVC Monsieur Stéphane BALAN.

DIT que Monsieur Michel BAJARD représentera la CCVC au sein du Bureau Syndical.

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20221214-DCS-2022-12-201-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

DIT que Monsieur Michel BAJARD sera membre titulaire de la CAO en remplacement de Madame Daisy DESLANDES et que les membres s'établissent désormais ainsi :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Philippe CHAUVIN	Monsieur Michel PICARD
Monsieur Norbert LALLOYER	Monsieur Olivier FOURCHES
Monsieur Jean-Marie RUFFIANDIS	Monsieur Jean Marie ROLLET
Monsieur Joël VANDAMME	Monsieur Laurent LAMBERT
Monsieur Michel BAJARD	Monsieur Didier DAINE

DIT que les autres membres représentants de la CCVC demeurent inchangés et que la liste s'établit désormais ainsi :

Titulaires	Suppléants
Nicolas WISNIEWSKI (Boissy-l'Aillerie)	Stéphane BALAN (Frémécourt)
Norbert LALLOYER (Longuesse)	Jhony BOURGIN (Us)
Nicolas BELANGE (Chars)	Vanessa LEGUAIGNEUR (Vigny)
Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin)	Christine BESSODES (Avernes)
Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin)	Gilles THOMAS (Grisy-les-Plâtres)
Michel FINET (Condécourt)	Gilles MOLLAND (Bréançon)
Marcel ALLEGRE (Frémainville)	Guy PARIS (Sagy)
Alain MATEOS (Montgeroult)	Patrick PELLETIER (Ableiges)

AUTORISE le Président à transmettre cette délibération au contrôle de Légalité, à la CACP et à la CCVC.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
SIARP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20221214-DCS-2022-12-201-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022